

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement**

Projet éolien Massif du Sud de Saint-Laurent Énergie

par Francine Allard

Le 20 janvier 2010

Introduction

Depuis plus de 25 ans, ma famille et moi pratiquons des activités récréatives sur le territoire du Massif du Sud. Je suis également payeur de taxes à Saint-Luc-de-Bellechasse.

Ce territoire est pour nous un lieu de ressourcement, de paix, de contact avec la nature. C'est le lieu où nous nous retirons du bruit et de la frénésie de la ville, le lieu où nous souhaitons nous établir à la retraite.

Le Massif du Sud est un territoire exceptionnel tant au niveau environnemental, social qu'économique pour la Région Chaudière-Appalaches et il est actuellement menacé par un projet de parc éolien industriel.

Avec la remise de mon mémoire au BAPE, je viens présenter quelques-unes de mes préoccupations quant au cheminement de ce projet éolien et aux enjeux qu'il représente.

Aire protégée

Pour préserver les habitats optimaux, on doit aussi préserver une zone tampon, de transition autour de ces habitats. Si on perturbe tout autour, on change les conditions qui maintiennent ces habitats optimaux.

La protection de l'habitat de la grive de Bicknell doit s'étendre à plus que l'habitat actuellement identifié. Se limiter uniquement à la protection de cet habitat ferait planer d'importantes menaces sur l'espèce, que ce soit par la disparition progressive ou soudaine de cet habitat, soit par le vieillissement et la dégradation par la succession naturelle des peuplements ou par une perturbation soudaine comme un incendie.

Tout peuplement forestier passe par des stades d'évolution avant d'atteindre son plein développement par rapport aux conditions du milieu (sol, climat, etc.). Pour préserver l'habitat d'une espèce, il faut considérer les changements dans l'habitat qui se produiront avec le vieillissement des communautés végétales. À long terme il faut donc prévoir conserver plus que son habitat actuel. Il faut aussi protéger les milieux environnants, lesquels évoluent et soutiennent l'habitat actuel.

La fragmentation des habitats aurait pour effet de rompre l'équilibre fragile du milieu parce que les conditions auraient changé. Il faut s'assurer de protéger l'équilibre du milieu qui inclut l'habitat de la grive de Bicknell. Si on préserve seulement l'habitat actuellement identifié, des perturbations se produiront en bordure de ces petits espaces, influençant grandement l'équilibre même des espaces que l'on souhaite protéger.

Le territoire du Massif du Sud présente un fort pourcentage de sapinières alpines naturelles situées à 700 mètres et plus d'altitude et constituant l'habitat essentiel d'espèces rares telle la grive de Bicknell.

Il est unique en Amérique du Nord qu'un petit massif supporte huit rivières. Ce massif est également la principale source d'alimentation en eau d'une qualité exceptionnelle de trois des plus importants bassins versants de la région.

En ce sens, pour la grive de Bicknell mais aussi pour toute la biodiversité qu'on y retrouve, l'aire protégée Massif du Sud doit couvrir plus que les habitats de la grive identifiés actuellement. Le territoire du Massif du Sud est un milieu qu'il faut protéger en entier. C'est toute la dynamique du territoire qui permet de retrouver les milieux exceptionnels et les espèces particulières qu'il abrite. On ne peut prétendre sauvegarder un habitat si on détruit l'écosystème qui le maintient.

Acceptabilité sociale

Si le conseil municipal n'avait pas agi en vase clos et avait échangé avec nous au départ, je ne crois pas qu'on serait ici aujourd'hui, parce qu'on aurait pu travailler ensemble.

Il est difficile de relater les faits qui se sont produits pendant plus de deux ans dans ce dossier, sans passer par les préambules, les mises en contexte et les explications détaillées afin que les auditeurs et les lecteurs comprennent bien toute la portée de ce qui s'est passé, spécialement à St-Luc de Bellechasse, depuis que nous avons découvert, par hasard, la menace qui venait de s'installer sur le territoire.

Pour tenter d'y arriver, je reprendrai d'abord un article publié sur Cyberpresse le 30 septembre 2009 et intitulé :

L'éolien peut être plus qu'inquiétant...

Le projet de parc industriel éolien dans le Parc régional du Massif du Sud provoque des combats, des affrontements, des déchirures profondes entre les pro-éoliens et ceux qui sont, non pas contre l'éolien, mais bien contre l'installation d'un tel projet industriel dans un parc régional d'une qualité si exceptionnelle. Je suis de ceux qui sont pour la protection du Massif du Sud.

Il m'apparaît que :

- *Quand pratiquement aucune information ne sort des travaux du conseil municipal sur le projet, et que nous sont imposées les résolutions votées à mots couverts par le conseil; que des règlements sont modifiés pour faciliter la vie au promoteur au détriment de la population, que le promoteur dit qu'il a l'acceptabilité sociale parce qu'il a l'appui du conseil municipal, qu'une entente est signée par le conseil municipal avant même que son contenu ne soit finalisé.*
- *Quant il nous faut attendre les 36 points à l'ordre du jour des séances du conseil avant de pouvoir parler, la police étant même convoquée, pour nous voir obtenir le droit de poser une question chacun.*
- *Quand on vient nous dire, en plein conseil, que la majorité des citoyens sont en faveur d'un tel projet alors que ce résultat vient d'un sondage improvisé, en tout début de processus.*
- *Quand on présente une pétition de 173 noms de personnes appuyant le projet et que plusieurs de ces signatures proviennent de gens habitant des municipalités non concernées*
- *Quand on en est rendu, pendant les séances du conseil, à se crier des bêtises, à s'injurier;*
- *Quand il nous faut investir personnellement beaucoup de temps, d'énergie et d'argent pour informer les citoyens et utilisateurs du parc qui sont gardés dans l'ignorance des conséquences et impacts d'un tel projet.*
- *Quand le promoteur paye un voyage, toutes dépenses payées, pour présenter juste les beaux côtés aux élus en poste pour prendre des décisions favorables audit promoteur.*

- *Quand le promoteur détruit le parc régional du Massif du Sud à grande vitesse alors que les autorisations gouvernementales ne sont même pas encore émises.*
- *Quand le seul argument qui sort de la bouche des élus est l'argent.*
- *Quand ces proéoliens se ferment comme des huîtres dès que tu dis qu'il y aura des torts irréparables et irréversibles dans notre parc régional à nous tous québécois.*
- *Quand on se fait traiter d'une vingtaine de chiâleux alors que nous avons plus de 600 personnes qui nous appuient dans notre démarche.*
- *Quand on a compris que c'est nous, Québécois, sur nos comptes d'électricité, qui payerons pour les déficits engendrés par les contrats d'achat de cette énergie.*
- *Quand on lit la définition ne serait-ce que d'un seul des principes de développement durable de notre gouvernement, le principe de précaution.*
- *Quand on constate que des situations semblables se produisent dans plusieurs autres municipalités dans les mêmes circonstances.*

Il serait temps que les dirigeants du gouvernement imposent un temps d'arrêt et fassent un véritable exercice de planification couvrant l'ensemble du territoire québécois et pas seulement les secteurs habités comme c'est le cas actuellement.

Actuellement, on est en droit de se demander à quelle sorte de gouvernement on a affaire et à quelle sorte de promoteur on a affaire, alors qu'il n'y en a pas de transparence, ni d'acceptabilité sociale, surtout que le gouvernement et Hydro-Québec savent que le Québec n'a pas besoin de cette énergie additionnelle, que nous sommes en surplus et qu'il n'y a aucune rentabilité en raison des coûts de production prohibitifs.

Francine Allard, St-Luc de Bellechasse.

Ce contexte régnait en septembre 2009 et n'est pas apparu comme un lapin dans un chapeau. Il faut une longue suite d'événements avant d'en arriver là. Et ça ne s'est pas amélioré par la suite.

La communication

Dans PR2 Directive pour le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la région du parc régional du Massif du Sud par RES, émis par le MDDEP, page 1, Introduction, point 1. Caractéristiques de l'étude d'impact, 4^e point, on lit :

L'étude d'impact est un instrument de planification.... qui considère les intérêts et les attentes des parties concernées. L'étude d'impact prend en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des individus, des groupes et des collectivités. À cet égard, elle rend compte de la façon dont les diverses parties concernées ont été associées dans le processus de planification du projet et tient compte des résultats des consultations et des négociations effectuées.

Depuis le début et jusqu'à maintenant, j'ai constaté que le promoteur n'a rien fait lui-même pour contacter les propriétaires non résidents (transcription du 14 déc p.m., ligne 2100). Pourtant, le promoteur était au courant de tout ce qui se passait dans la municipalité quant à l'acceptabilité sociale de son projet, entre autres de par ses contacts privilégiés avec une conseillère qui, en cours de mandat, a abandonné son poste de conseiller municipal pour devenir son employé. Le

promoteur était parfaitement au courant que des citoyens dénonçaient le fait que les non résidents n'étaient pas informés, encore moins consultés.

Pourquoi le promoteur n'a-t-il pas pris les moyens pour s'assurer que tous les payeurs de taxes puissent prendre position de façon éclairée ? Il répondra probablement que c'était la responsabilité de la Municipalité. Mais je préciserai que c'était de la responsabilité du promoteur de s'assurer que la Municipalité informe et consulte tous ses payeurs de taxes.

Alors, quand, dans La presse du 2 juin 2010, M. Stéphane Boyer dit que « *SLE mise sur la transparence à toutes les étapes et qu'ils ont une stratégie de proximité avec les populations concernées.* », je ne peux que déplorer que cette stratégie n'ait pas été exploitée. À tout le moins, le promoteur aurait eu avantage à la consulter, elle lui aurait certainement déconseillé de tenir sa séance d'information lors de la journée d'ouverture de la chasse à l'original de 2009.

La municipalité a, quant à elle, fait paraître des informations dans l'info municipale. Je ne sais pas si ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettre de St-Luc. Pour ma part, j'ai une boîte à lettre tout à fait conforme à St-Luc, mais je ne reçois pas l'Info municipale.

En réponse à ma question en audience (transcription 14 déc pm, ligne 2080), M. René Leclerc me demandait, si j'avais accès à Internet, pour ensuite me dire que toute l'information paraissait sur le site de la Municipalité.

J'avais déjà à plusieurs reprises visité le site Internet de St-Luc pour y chercher des informations sur le projet. Mais suite à la question de M. Leclerc, j'y suis retournée encore, au cas où je n'aurais pas assez cherché les fois précédentes. Or, j'ai fini par trouver des informations en lisant les infos municipales à télécharger. Les documents déposés au BAPE par la Municipalité, en DB71, m'ont aidé à conclure ma recherche puisqu'on y présente toutes les informations qui ont traité du projet. Je vous laisse le soin de tourner les pages de chacun des infos municipales pour trouver les encarts.

Au cours de cette visite, je constate encore une fois que le site Internet de St-Luc ne parle aucunement directement de ce méga projet, qui est assez « gros » je crois, pour être qualifié de projet de société et qu'il nous faut fouiller dans chacun des infos municipales pour tenter d'y trouver de l'information. Mis à part la mention de janvier 2011 où on lit simplement : *Dès le 24 janvier : deuxième partie des audiences du BAPE*, aucun calendrier des événements de novembre 2008 à janvier 2011, ne mentionne quoi que ce soit quant au projet. Rien non plus dans *Liens utiles*, rien dans la section *Rechercher* où j'ai cherché séparément les mots : « éolien », « projet », « St-Laurent », ni rien dans aucune autre section. Rien.

Il aurait été plus sérieux d'introduire le sujet directement en accédant au site afin d'attirer l'attention du lecteur, par exemple en y ajoutant un icône avec un lien, au même titre qu'un lien pour les avis publics ou le calendrier du mois ? Si le projet est tellement créateur d'emplois, tellement enrichissant pour la municipalité, alors pourquoi ne pas l'avoir mis en évidence sur le site ? A-t-on tellement peur de voir les villégiateurs non encore informés se prononcer ?

Demeurons toutefois critiques, le site Internet de St-Luc est très bien fait, très bien structuré. On y retrouve facilement les informations concernant la vie de la municipalité, le calendrier de

chaque mois, les événements, les avis publics, il est une source importante d'informations utiles au fonctionnement de la Municipalité. Le site semble accueillir un nombre intéressant de visiteurs, en tout cas, au cours des derniers mois. Aucun moyen cependant, de savoir qui sont ces visiteurs et la raison de leur visite. Est-ce pour vérifier l'heure de la prochaine rencontre pour tel comité ? Pour vérifier une information quant à la campagne d'Hydro-Québec sur l'économie d'énergie ? Ou encore pour chercher des informations sur le projet éolien ? On ne sait pas, mais quoiqu'il en soit, ceux qui sont venus pour s'informer du projet éolien ont dû être très déçus, parce qu'ils n'auront rien trouvé.

Considérant tout ce qui précède, il est totalement inacceptable, à mon avis, de reporter la responsabilité de s'informer sur le dos des payeurs de taxes, qui pour la plupart ne se doutent pas des enjeux majeurs qui se jouent dans leur municipalité. On entend de plus en plus parler du projet de SLE dans le Massif du Sud, mais il y a à peine quelques mois, le projet ne dépassait pas les limites régionales.

Les élections

Au sujet des élections municipales, je serai brève. Je ferai principalement référence à la journée des élections et à l'année 2009.

J'ai assisté à la majorité des séances du conseil en 2009 et aux séances d'information de SLE. Le jour des élections, j'ai passé presque la journée entière à une table de vote à titre d'observatrice et j'ai vu défiler en forte majorité, des gens que je n'avais jamais vus aux séances du conseil ni dans les rencontres d'information sur le projet éolien. Depuis le début du projet, on doit se battre pour avoir des informations au conseil municipal. Alors comment prétendre que des gens qui n'assistent pas aux réunions du conseil ni aux rencontres d'information sont en mesure de prendre position de façon éclairée sur un tel projet ?

Les dirigeants

Le projet éolien est soutenu par bien des gens du village, (mais vraiment pas tous heureusement), bien accompagnés par le conseil municipal et par des gens d'affaires. Aucun d'eux ne sera affecté par l'implantation du parc éolien, à tout le moins contre son gré. Les conseillers municipaux, ont tout de même fait repousser les limites de la plus proche éolienne à 3 km du village alors que pour les gens directement impactés par le parc éolien, des éoliennes seront implantées jusqu'à 2,5 mètres de la limite de leur propriété, 2,5 mètres ou ... 96 pouces ou ... 8 pieds, comme vous voulez.

Les gens en situation de décision à la municipalité ont bien pris soin de conserver un contrôle total sur les prises de décision, de travailler en famille quoi !

Même le CCU, comité consultatif d'urbanisme, auquel le Conseil municipal doit référer, et duquel il prend les recommandations, est demeuré étanche. Quand des sièges se sont libérés sur le CCU de St-Luc en 2008, j'ai posé ma candidature officiellement et dans les délais, supposant qu'avec ma formation, mon expérience personnelle et ma vision, je serais au moins aussi qualifiée que les gens du village pour siéger sur un tel comité. Je n'ai même pas eu un téléphone

pour me demander plus d'information, ou même me dire que ma candidature n'était pas retenue. Plus tard, d'autres sièges ont été à combler et en aucun cas, on ne m'a appelé pour m'offrir la possibilité d'y siéger. J'ai dû m'adresser au conseil municipal pour me faire expliquer que ma candidature ne correspondait pas aux critères exigés pour le poste. Les critères avaient été élaborés par les conseillers municipaux et le comité de sélection était formé de conseillers municipaux. L'inspecteur municipal y était également. Pensez-vous vraiment que j'avais des chances d'être sélectionnée ? J'ai en conclu que ma vision était trop différente de la leur et que j'étais perçue comme une menace, je n'aurais pourtant été qu'une voix sur 6. Pas de place pour les discussions, pas de place pour les échanges, pas de place pour les propriétaires et villégiateurs à proximité du projet éolien, mais tous les impacts du parc éolien. D'ailleurs, la totalité des gens qui seraient directement impactés sont contre le projet.

À la lumière de tout ce qui précède, je conclus ceci.

Que le projet se réalise ou pas, la déchirure est faite. Ici, les citoyens sont maintenant profondément divisés par le projet de parc éolien. Certains citoyens se voient même dans l'obligation de taire leur désaccord à un tel projet, de peur de subir de graves conséquences quant à leur emploi, à leur commerce ou même simplement de leur entourage.

Les voix des citoyens, de tous les payeurs de taxes, des utilisateurs du territoire doivent être celles qui justifient l'acceptabilité sociale ou non de ce projet.

Et si parfois vous vous questionnez sur l'acceptabilité du projet par les utilisateurs du territoire qui n'habitent pas la région, je peux vous rassurer en vous disant que ceux qui sont maintenant au courant du projet et conscients des dangers ont rejoint nos rangs et nous appuient dans notre démarche.

Les générations futures

Nos enfants n'ont pas écrit de mémoire, mais ils voient ce qui se passe et le résultat pour leur avenir, destruction du territoire du Massif du Sud, un village déchiré, dévitalisé parce qu'il n'y aura plus de tourisme sur le versant sud.

Quel espoir donne-t-on à nos jeunes quand on donne les ressources de notre territoire à des compagnies étrangères ? Quelles raisons laisse-t-on à nos enfants et aux générations futures de vouloir revenir s'installer dans nos municipalités alors que le territoire sera victime de l'exploitation de ses ressources par les étrangers ?

Pourquoi assiste-t-on à un boom dans la villégiature ? parce que les baby boomer reviennent à leurs racines ou se découvrent un besoin de se rapprocher de la terre, de la nature, de l'équilibre, des grands espaces encore intacts et si rares. Lorsque nos jeunes seront rendus des retraités, quel intérêt auront-ils à revenir vers un territoire massacré ?

J'ai réalisé pendant la première partie de l'audience, au mois de décembre, que mes propres enfants n'avaient plus le droit, à cause du projet éolien, de se construire une résidence sur les lots que nous avons acquis il y a de nombreuses années, près de la maison paternelle. SLE procède à

des expropriations d'usage, des expropriations déguisées en installant une série d'éoliennes à partir de 2,5 mètres, oui, 2,5 mètres de notre ligne de lot. En contrepartie, ce que la municipalité appelle la réciprocité, spécialement voté pour le projet éolien, nous empêche toute construction à moins de 1,5 km de toute éolienne. Alors, pour les trois lots sur lesquels nos trois filles rêvaient de construire leur chalet et d'y voir s'émerveiller leurs petits, il n'y a plus de possibilité, plus d'avenir, plus de rêves. Mais à bien y penser, que ce soit 1,5 km ou 300 mètres, qui voudrait venir s'installer aux abords d'un parc industriel.

Par-dessus ça, nous faisons déjà face à une autre situation quant à notre projet de construction d'un chalet pour lequel nous avons déjà investi beaucoup de temps et d'argent, pour lequel nous avons obtenu un permis de construction en bonne et due forme et entamé les travaux. Ce chalet se révélait le premier pas vers nos projets de retraite, soit de développer un tourisme de nature pour faire partager ce territoire unique à d'autres amants de la nature. Malgré ceci, nous avons reçu, sans aucun préavis, une lettre nous informant que notre permis de construction nous était retiré. Pour une raison légale bien sûr... un article dans le règlement qui n'avait sans doute jamais été utilisé par la municipalité auparavant et qui n'aurait jamais été utilisé n'eût été le projet de SLE, mais qui a ici servi pour permettre à SLE de venir installer une autre série d'éolienne à 2,5 mètres d'une autre ligne de lot, tuant sur le coup nos projets de retraite.

Avis aux intéressés, nous recherchons un autre lieu où réimplanter les rêves de notre famille et nos rêves de retraite. Nous avons 25 ans à rattraper avant de revenir au point où nous en étions avant l'arrivée de SLE.

Est-ce vraiment ça qu'on appelle le développement régional et le développement durable ?

Mines, pétrolières, gazières

En référence à la question DQ5.1.

Dans l'éventualité de la réalisation du projet de parc éolien et dans le contexte de l'évaluation des impacts cumulatifs, il n'y a aucune garantie par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune quant à la protection du territoire du Massif du Sud contre toute exploration et exploitation reliées aux domaines pétrolier et minier. Le MRNF déclare que, théoriquement, 82% de la superficie du parc régional est actuellement visée par une suspension temporaire à l'activité minière. Aucune garantie quant à l'activité pétrolière et gazière.

Dans le contexte de protection de la biodiversité exceptionnelle du Massif du Sud, une notion théorique de suspension temporaire pour le secteur minier associé à l'absence totale de garantie pour le domaine pétrolier et gazier est inacceptable.

Et c'est encore moins acceptable quand on pense qu'une pétrolière comme Enbridge, ou n'importe quelle autre, pourrait être intéressée à racheter le projet éolien Massif du Sud.

Données météorologiques

Référence PR3, PR3.1 P.1, volume 1, rapport principal, Version finale, page 30

Le tableau 2.1 présente les normales climatiques prises à la station d'Environnement Canada à Armagh, à 312m d'altitude. Si ces données sont présentées, elles doivent bien servir quelque part pour la présente étude d'impact. Elles datent des années 1971 à 2000.

Bien que le promoteur ait dit en première partie d'audience, qu'il avait recueilli d'autres données sur ses mâts de mesure de vent, aucune référence n'y est faite dans l'étude d'impact. Peut-être ais-je tort, dans les 3000 ou 4000 pages de documents à lire, il se peut que j'en ai échappé quelques-unes, bien vouloir me dire lesquelles.

De mentionner l'existence de ces données supplémentaires dans l'étude, sans toutefois les exposer compte tenu de leur confidentialité, était essentiel. De spécifier l'endroit de cette mention dans l'étude d'impact aurait tout de même suffi à répondre à ma question lors de la première partie de l'audience. Mais je n'ai pas eu de réponse.

D'autre part, dans le document intitulé *Rapport de sécurité concernant l'utilisation des sentiers du parc régional du Massif du Sud*, produit par Hélimax en juin 2009, on lit à la page 4, point 2.2 : *Les données météorologiques transmises par SLE à Hélimax permettent de déterminer le nombre annuel moyen de journées pendant lesquelles les pales des éoliennes risquent de projeter des morceaux de glace,... à 4,5 jours durant la saison de fréquentation des sentiers de ski de fond et de motoneige.*

Aussi, à la page 1, Introduction, on constate que l'analyse de risque concerne les probabilités d'accident dû à la projection de glace suite à *un épisode verglaçant*. On aurait pourtant dû y retrouver, en surplus, une étude concernant les conditions climatiques particulières retrouvées sur le Massif du Sud quant au phénomène de givre en climat subalpin, bien connu et non relié au verglas.

En référence aux propos du promoteur à l'égard de la possible fermeture de certaines portions du territoire, on demande au promoteur d'expliquer ce qu'il entend par périodes de givre et les dates potentielles de ces périodes pouvant mener à de telles fermetures. Dans la réponse en DQ1.1, le promoteur répond simplement que ce phénomène se produit généralement à quelques occasions entre les mois de novembre et avril. Permettez-moi d'ajouter que n'importe qui aurait pu répondre ça. Il me semble que si le promoteur avait réellement recueilli des données significatives, au lieu d'une réponse aussi évasive, il aurait répondu avec des statistiques bien simples, à savoir qu'à l'hiver 2009, par exemple, il y a eu x périodes de givre, ce qui aurait mené à la fermeture potentielle des sentiers pendant x jours. Les citoyens auraient compris et auraient enfin eu une vraie réponse à leur questionnement.

Je me questionne sur la valeur des données utilisées pour produire le rapport de sécurité sur les dangers encourus par les nombreux usagers et sur l'exactitude du calcul des risques pour la sécurité des usagers.

On n'en est plus à demander au MDDEP s'il est d'accord avec les données utilisées par le promoteur, la question n'est plus là.

On parle ici de la sécurité des gens, il est tout à fait légitime de se questionner et de s'inquiéter.

Transport des composantes d'éoliennes, de la machinerie et des équipements.

Les modifications aux routes, côtes, tracés de chemins dans les villages et les rangs n'apparaissent pas dans le mémoire. Comment le promoteur peut-il avoir chiffré ces dépenses dans ses coûts de projet sans avoir déjà planifié des modifications de routes, d'intersections, de courbes et de côtes abruptes, d'autant plus qu'il n'y a que trois accès au village de St-Luc, et une seule intersection pour accéder aux chemins qui seront les plus utilisés pour le transport.

Aucune démarche n'aurait encore été faite avec le ministère des Transports du Québec à ce stade-ci du projet. Aucune information n'est disponible pour les citoyens. Le promoteur et ses nombreux spécialistes connaissent sans doute déjà la plupart des contraintes qu'ils rencontreront en ce domaine. Il y aura nécessairement des impacts importants mais qui sont ici passés sous silence. Cette information aurait déjà dû être transmise aux citoyens et les impacts additionnés aux autres impacts de l'étude.

Les citoyens seraient-ils tenus dans l'ignorance afin d'éviter un débat sur ce sujet. Si le projet est accepté, les citoyens n'auront qu'à se taire, à se tasser et à regarder passer la cavalerie.

Centre d'interprétation

Centre d'interprétation ! quelle image attirante vient à l'esprit des touristes québécois et internationaux ! Oui ! On se réserve une journée en famille pour le visiter !

L'effet produit sert très bien le promoteur.

Mais si on y regarde de plus près, pour SLE, *le centre d'interprétation du parc éolien du Massif du Sud* consiste en quelque trois ou quatre panneaux et quelques pancartes, ainsi qu'un stationnement.

J'avoue que l'idée du stationnement peut être intéressante quand on entend le promoteur en donner l'explication suivante : page 104, 1^e partie de l'audience : *En même temps, il y avait la volonté de la part de St-Luc pour avoir un accès du côté sud du Parc du Massif du Sud, pour des gens qui veulent visiter le parc éolien en auto. Finalement, il y avait un intérêt du côté de la MRC d'avoir un point focal pour qu'encore il y ait pas du monde qui arrête leur voiture sur des chemins d'accès un petit peu partout dans le parc et marche dans la forêt jusqu'à une éolienne.*

Mais quel sera donc l'intérêt, pour l'écotourisme régional, provincial, international, dans le contexte où les autos peuvent circuler partout, de se diriger vers le Massif du Sud pour leurs activités de pleine nature ?

Par ailleurs, la MRC dit que ce serait un élément important que d'avoir un centre d'interprétation qui serait plus élaboré que ce que le promoteur propose. La MRC dit que c'est actuellement à l'état embryonnaire, pas plus avancé que le promoteur. La Municipalité de St-Luc se dit aussi très intéressée par ce développement. À ce sujet, je réfèrerais ces élus à l'affirmation de M. Cookson qui dit, après consultation de l'ATR, qu'*un centre comme ça devient un coût pour le milieu, l'entretien d'un site comme ça à long terme*. Le promoteur et les élus auraient donc avantage à échanger là-dessus avant de tenter de s'en faire du crédit, et à échanger avec le « milieu » aussi, cette fois-ci.

Et le « milieu » aurait probablement le questionnement suivant : comme on constate que l'éolienne A36 est située à 5 mètres du sentier multifonctionnel (distance entre la tour et le sentier), il sera quand même possible et sécuritaire d'y installer une bâtisse ?

CADMS – Société de gestion

En ce qui concerne la gestion du Parc du Massif du Sud (la société de gestion, la CADMS), je souhaitais y voir un peu plus clair avec les documents demandés à la question DQ9. Mais comme les documents demandés ont été déposés sur le site du BAPE moins de 24 heures avant l'échéance du dépôt des mémoires, je n'ai pas pu les consulter suffisamment.

J'aurais souhaité y voir de plus près les états financiers pour y constater moi-même ce qu'on entend par exemple, au sujet des investissements réalisés par ceux qui ont vu trop grand.

En y regardant très rapidement, j'ai constaté qu'il y avait des états financiers pour deux organismes différents pour la même période se terminant le 31 mars 2008, états financiers aux actifs totalement différents, soit la Société de gestion et la CADMS et je n'ai vu qu'un seul déficit annuel, celui de 15 000\$ en 2010 pour la CADMS.

Lors de la première partie des audiences du BAPE, j'ai constaté la grande volonté entre autre du MRNF à sauver la gestion du parc du Massif du Sud et j'en ai été étonnée (ligne 3300, transcriptions du 15 décembre en soirée). C'est comme si certains avait pris pour mandat de sauver la gestion du Parc peu importe le prix à payer.

Comment se fait-il que l'on doive détruire le territoire du Massif du sud sans se questionner plus avant sur la gestion qui en est faite et sur les autres moyens possibles pour redresser la situation ?

Conclusion

Ici se terminent plus de deux années de ma vie où j'ai travaillé à défendre le territoire du Massif du Sud, souvent au détriment de ma qualité de vie. J'y ai sacrifié de nombreux jours de vacances et de nombreuses activités en famille. Ce projet éolien industriel n'a aucunement sa place dans le Massif du Sud. La création d'une aire protégée de grande superficie est la seule alternative qui répondra véritablement et sans détour aux objectifs gouvernementaux, aux principes du développement durable, à la Politique nationale de l'eau et j'en passe.

Je soupçonne bien des professionnels au gouvernement d'être malheureux parce qu'ils sont forcés de conclure favorablement à l'acceptation d'un tel projet alors qu'ils sont très conscients de la valeur de ce territoire et de l'importance de le protéger intégralement. Enlevez la commande politique et la menace voilée de « sanctions » et je suis certaine que la position de plusieurs de ces professionnels ne serait plus la même.

Le territoire du Massif du Sud est un des derniers massifs forestiers d'importance situé à proximité de la grande région de Québec. Il s'insère étroitement à la notion d'intégrité des paysages et au besoin d'assurer la pérennité d'un grand patrimoine naturel accessible, entre autres, aux citoyens de la deuxième agglomération urbaine en importance au Québec.

Peu importe les mesures d'atténuation qui seraient instaurées, peu importe les suivis qui seraient planifiés, si le gouvernement permet ce projet éolien, ce sera d'abandonner le territoire à d'autres exploitations et à des intérêts étrangers.

À l'heure où l'on parle de recherche sur le climat, de catastrophes naturelles, de disparition d'espèces animales, de la fonte des glaciers, l'impact de la sauvegarde de ce territoire dépasse largement les frontières du Québec.

Je cite Madame la ministre Normandeau, dans une entrevue accordée au journal Les Affaires des 18, 25 et 1 janvier 2011. Elle disait, ...si j'arrive à ranimer la fierté des Québécois par rapport à leurs ressources naturelles, je serai satisfaite. Eh bien, Mme la ministre, vous avez ici l'occasion de rendre des millions de québécois fiers de leur appartenance et de leurs ressources naturelles, profitez-en, car la jeunesse qui vous regarde cherche la lumière qui leur prouvera qu'ils ont encore un avenir au Québec

Merci de votre attention.